

Communiqué

BanIAN à La Mivoie

L'environnement est multidimensionnel car il ne se résume pas uniquement à la nature et à l'écologie.

C'est pourquoi la population se tourne naturellement vers le ministère de l'Environnement, dès qu'il est question d'une doléance de nature environnementale.

Cependant, la loi, telle qu'elle est à Maurice, établit la responsabilité de chaque ministère.

Dans le cas du banian abattu à La Mivoie, Rivière-Noire, hier mercredi 7 octobre, c'est le département des Bois et Forêts du ministère de l'Agro-Industrie qui est seul compétent dans ce dossier.

Néanmoins, dès que j'ai été alerté de la situation, hier, j'ai agi sans attendre et pris contact avec le ministère concerné.

J'ai aussi porté le dossier à mon collègue, le ministre de l'Agro-industrie afin d'assurer une meilleure coordination chaque fois qu'un arbre doit être abattu, que ce soit pour un projet d'infrastructure ou autre, comme c'est déjà le cas avec la Beach Authority pour les arbres sur les plages, pour des questions de sécurité.

Chaque arbre abattu est un crime contre la nature. Nous avons pu arrêter ce massacre à La Mivoie, car nous avons pu obtenir l'engagement du contracteur pour aussi sauver les cinq autres arbres qui devaient être abattus.

Rajesh Bhagwan

Ministre de l'Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique

8 octobre 2026

